



NATURE OCÉANE
40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr

SEANCE DU 15 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 15 Mars à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Labenne, dûment convoqués se sont réunis salle du conseil en mairie sous la présidence de Jean-Luc DELPUECH, Maire.

Etaient présents : tous les membres à l'exception de MAIS Jean-Michel, ETCHEVERRY Anne, et BOUILLE VAGNEUR Marjory qui ont donné respectivement pouvoir à SALLABERRY Muriel, DELPUECH Jean-Luc, HIRIGOYEN Philippe.

Absent excusé : LE COADIC Bruno, LAPENU Marie-Josée, CHAVES Jonathan, BELLOCQ Aurélien.

Monsieur le Maire, après avoir procédé à l'appel, soumet le précédent procès-verbal au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité et désigne Madame RONDET Chantal en qualité de secrétaire de séance.

Puis, Monsieur le Maire communique sur les décisions qu'il a prises en vertu des délégations confiées par le conseil :

- Marché de travaux pour la réhabilitation de l'école maternelle Aliénor d'Aquitaine pour un montant de 90 505.69 € HT à l'entreprise EURL DUPOUY
- Attribution du lot 1 – Gros Œuvre/VRD à EBA pour un montant de 63 709.50 € HT et du lot 2- Charpente à DUPOUY pour un montant de 76 406.96 € HT pour la rénovation des sanitaires du camping municipal
- Attribution des marchés de fourniture d'énergie et de gaz à EDF (Bâtiments <36 KVA), EDF (éclairage public), Total Energies (Bâtiments > 36 KVA) et Gaz de Bordeaux pour les livraisons en gaz
- Attribution pour quatre années de l'occupation de l'espace public devant MANAOC à IziRider pour location de skates et trottinettes avec un loyer annuel de 1 500 €
- Attribution pour quatre années de u chalet surf au Belvédère de la Plage, à Tiki Surf avec un loyer annuel de 4 500 €

Monsieur le Maire remercie les élus qui suivent ces dossiers et les deux responsables des services techniques pour leur implication.

~~~~~

**2023-03-15-01/12 ET 02/13 - RESULTATS 2022 DU BUDGET DE LOTISSEMENT HOUSQUIT/ARTIGUENAVE**

Mme Chessoux, adjointe aux finances, communique les résultats pour l'exercice 2022 du budget de lotissement artisanal Housquit/Artiguenave qui figurent dans le compte de gestion du percepteur, identiques au Compte Administratif.

Sur l'exercice, il y a un déficit d'exploitation de 355 491.26 mais en cumulé le résultat est zéro, ce qui permet au conseil municipal de prononcer la fermeture de ce budget, l'opération étant achevée.

**UNANIMITE**

**2023-03-15-03/14 et 04/15- RESULTATS 2022 DU BUDGET DU LOTISSEMENT LOU PALOUMAYRES**

Le compte de gestion et le compte administratif sont identiques. Il apparaît un déficit d'exploitation de 1 403 499.69, sur le seul exercice 2022, mais en cumulé le résultat est zéro. Le conseil municipal prononce la clôture de ce budget.

Monsieur le Maire rappelle que ce lotissement a permis d'accueillir 25 familles à un coût de foncier raisonnable et très éloigné des coûts exorbitants constatés dans les opérations privées.

**UNANIMITE**

**2023-03-15-05/16, 06/17 et 07/18- RESULTATS 2022 DU BUDGET BOXES ARTISANS**

Le compte de gestion et le compte administratif sont identiques. Il apparaît un résultat déficitaire de 86 966.66 euros qui sera repris en 2023.

Monsieur le Maire informe que le dernier box, le local commercial, a été cédé la semaine dernière à Mme Voraz pour une activité de vente d'équipements équinés et de vêtements.

**UNANIMITE**

**2023-03-15-08/19, 09/20 et 10/21- RESULTATS BUDGETAIRES DU BUDGET ANNEXE BALLE DE MATCH**

Le compte de gestion et le compte administratif sont identiques. Il apparaît un déficit d'exploitation sur l'exercice de 1915 €, et en cumulé, un déficit de 3 326.76 € qui seront repris en 2023.

**UNANIMITE**

**2023-03-15-11/22, 12/23 et 13/24- RESULTATS BUDGETAIRES DU BUDGET ANNEXE DOMAINE DE LA FOUGERE**

Le compte administratif et le compte de gestion sont identiques. Il apparaît un déficit d'exploitation de 620 902.66 € qui sera repris en 2023. Ce déficit provient du montant de l'acquisition foncière.

**UNANIMITE**

**2023-03-15-14/25 et 15/26- COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF DU CAMPING MUNICIPAL**

Mme Benoit-Delbast, Adjointe en charge du Camping municipal, après avoir constaté la concordance du compte de gestion et du compte administratif, présente le document budgétaire aux conseillers. En exploitation le volume des dépenses est de 694 784.03 pour 766 871.93 euros de recettes, ce qui permet de dégager un excédent de 70 800.39. En investissement, le résultat de l'exercice 2022 est excédentaire de 114 707.44 et avec les résultats antérieurs, de + 158 426.48.

**UNANIMITE**

### **2023-03-15-16/27– AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET PRIMITIF CAMPING 2023**

Les conseillers municipaux approuvent, à l'UNANIMITE, d'affecter la totalité de l'excédent 2022 en section d'investissement au BP 2023 et de reprendre l'excédent d'investissement à sa section respective.

### **2023-03-15-17/28 et 18/29– COMPTE DE GESTION COMMUNE 2022 ET COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Mme Chessoux fait constater la similitude entre les deux documents et commente le compte administratif de la commune.

En section d'exploitation, il est constaté 7 383 412.09 € et en recette 10 696 310.36 ce qui laisse apparaître un résultat de l'exercice de 3 312 898.27. En investissement, le résultat est excédentaire de 193 950.66, avant les restes à réaliser (315 000 €).

Avec les résultats antérieurs, le résultat d'exploitation et de + 3 944 742.97 et le résultat d'investissement de – 380 746.59.

Monsieur le Maire remercie la commission de finances et toutes les commissions concernées par l'exécution budgétaire. Il n'oublie pas non plus les services. Stéphanie Chessoux s'associe aux remerciements.

### **2023-03-15-19/30– AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET COMMUNE**

Il est proposé d'affecter en investissement au BP 2023 une part de l'excédent d'exploitation 2022 (1 000 000 €), le solde de l'excédent (1 946 742.97) étant repris en exploitation au BP 2023. Le déficit d'investissement 2022 (380 746.59) sera repris à la section d'investissement.

**UNANIMITE**

### **2023-03-15-20/31– RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Monsieur le Maire relate le document préparatoire au débat qui a été joint à l'ordre du jour. Il souligne le résultat exceptionnel de l'exercice, à presque 4 millions d'euros d'excédent, résultat du en partie aux apports des budgets annexes cette année.

L'endettement de la commune est maîtrisé avec une annuité faible avec seulement 146 960 € en charge d'intérêts de la dette, la commune n'ayant pas fait appel à l'emprunt depuis plusieurs années.

Les ratios traduisent cette bonne santé et les taux d'imposition ne seront pas augmentés cette année. L'année 2023 sera une année charnière, avec la maîtrise des coûts de l'énergie et l'inflation qui créent une certaine incertitude.

En investissement, il faudra achever les vestiaires et tribunes du stade, engager les études pour la transformation de l'ancienne cantine en une médiathèque, achever les travaux de l'Avenue Jean

Lartigau, réaliser les aménagements de la 2<sup>ème</sup> phase de la rue du Marais (trottoirs et équipements de sécurité) ainsi que l'extension de la mairie, entre autres...

### **2023-03-15-21/32- SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS**

Mme Chessoux donne la liste des subventions versées aux associations locales. Celles-ci sont reconduites à l'identique de 2022 à l'exception d'Enjoy Promotion qui avait bénéficié d'une aide exceptionnelle en 2022, et de Labenn'en Bulles qui perçoit une nouvelle subvention de 3 000 € pour aider à l'organisation du festival BD.

Le total des aides au monde scolaire (coopérative, sorties pédagogiques, association sportive) se chiffre à 36 970.00 euros ; les aides au sport à 47 950 euros, et le CCAS percevra une subvention d'équilibre de 90 000€.

Adopté à l'UNANIMITE (les élus membres des instances associatives ne prennent pas part au vote).

### **2023-03-15-22/33- RENOUELEMENT DE LA CARTE BANCAIRE**

Les conseillers approuvent à l'UNANIMITE, le renouvellement du contrat de carte d'achat (CB) souscrit auprès de la Caisse d'Epargne.

Séance levée à 19h55.

A Labenne, le 16 Mars 2023  
Le Maire,

Jean-Luc DELPUECH



La secrétaire de séance,

Chantal RONDET

